
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 Mai 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Pouvoir : 0

Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Mai 2023

Présents : MM. WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, TEXIER Pascal, DAIGRE Marie-Christine, WICIAK Maxime, VERBOIS Christophe, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, MAZOUIN Yann, MIRANDE Geoffray.

Absent(s) : MM. CHEVALLIER Béatrice, COUDREAU Maxime.

Un lien électronique a été envoyé récemment aux Conseillers afin de prendre connaissance de la proposition de contrat de proximité du CD17. M. le Maire présente les principaux objectifs de ce contrat. Sans obligation de vote, le Conseil Municipal valide tout de même ce contrat.

Afin de rendre possible la promotion de 2 agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant les 2 postes correspondants, soit adjoint technique principal 1^{ère} classe à 25/35 et à 35/35.

Concernant l'emploi d'un aide agent technique en contrat PEC, nous avons reçu 4 candidatures. Les entretiens auront lieu mercredi 17 mai. Le Conseil Municipal donne autorisation de signature à M. le Maire pour tout document concernant ce recrutement.

Après le vote du budget principal le 31 mars dernier et la validation des projets 2023, un bilan d'étape est fait :

- Travaux de voirie : une subvention a été sollicitée auprès du CD17 et les travaux ont débuté.
- Acquisition de matériel : le tracteur autoporté, le pulvérisateur et le réfrigérateur à glaçons ont été livrés.
- DECI Chapitre : travaux terminés et subventions sollicités.
- Parc de loisirs de Cachet (2022 et 2023) : le projet global doit s'achever fin mai.
- Travaux à l'église : nous attendons les informations relatives aux subventions.
- Signalétique horizontale : subvention demandée et les travaux devraient être faits en juillet.

L'organisation de la soirée du 13 juillet est discutée avec entre autres :

- Le choix du menu, proposé par M. Coumes : Melon et jambon de pays, cuisse de poulet basquaise, riz, fromage, tartelette (boulangerie de la commune). Tarif : 12 euros adultes, 6 euros enfants 12 ans et plus, gratuit pour les moins de 6 ans.
- Le feu d'artifice : il est commandé.

Pour la participation du RPIC au salaire de Mme LORIOU, après plusieurs réunions avec les Maires du RPIC, un accord sur le financement a été trouvé, soit :

- Coût total du salaire en lien avec la compétence scolaire : 10 000 €
- Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine : 3 000 €
- Part communale pour Les Touches-de-Périgny : 3 000 €
- Reste à répartir entre les communes du RPIC : 4 000 €